

Il reste encore beaucoup de progrès à faire, notamment en matière d'aménagement de sites, afin que les personnes handicapées aient, elles aussi, la possibilité de partir en vacances. Heureusement, les choses bougent, avec un secteur du tourisme qui s'adapte, peu à peu, à un public aux besoins différents.



■ LE LABEL NATIONAL TOURISME ET HANDICAP

Vers la fin du label Tourisme et Handicap ? La loi de février 2005 et « l'accélération » de sa mise en application pour les deux années à venir va-t-elle mettre fin au label Tourisme et Handicap ? Créée en 2001 après cinq années de mise en place, l'association Tourisme et Handicap a développé un cahier des charges pour permettre l'accès aux vacances et aux loisirs aux personnes en situation de handicap. Les 6 années qui viennent de passer ont vu la labellisation de plus de 2500 lieux en France (restaurants, gîtes, chambres d'hôtes, musées) dans les départements qui se sont impliqués dans la démarche.

La loi "Handicap" de Février 2005 sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) prévoit pour les hébergements une obligation d'avoir fait réaliser un audit d'accessibilité pour les personnes handicapées avant la fin de l'année 2010. La conformité des locaux devra être effective avant la fin de l'année 2015. Cette accessibilité concerne tous les handicaps : moteur, sensoriel et mental. Les seules normes quantitatives sont celles du handicap moteur : 1 chambre adaptée pour moins de 20 chambres au total, 2 chambres pour 21 à 50 chambres, et 1 chambre par tranche de 50. Toutes les prestations prévues par l'établissement doivent être accessibles ainsi que toutes les activités énoncées dans son programme. Des dérogations sont cependant possibles et accordées par les préfets de département à partir de 3 critères : structure du bâtiment rendant impossible ces aménagements, sites classés et disproportion entre le coût des travaux et le résultat final. Une collectivité publique ne peut accorder de subventions que si l'audit d'accessibilité a été réalisé et ses préconisations prises en compte.

La direction de l'association pense que le Label Tourisme & Handicap doit progresser au delà du cahier des charges, rattrapé par les dispositions de la loi de 2005»
Pour d'autres, le label est appelé à disparaître ...

Pour plus d'informations :

www.andy.fr/public.viequo.tourisme.vers_fin_label_tourisme_handicap.cescreen

Les contacts :

■ Fédération française Handisport, à contacter pour préparer des vacances sportives.
Tél. : 01 40 31 45 00 et sur le site : <http://www.handisport.org>

■ Le site <http://www.dehoo.com> propose de multiples services, dont une rubrique voyages avec des séjours clefs en main.

■ Le site <http://www.vita-vie.com>, centrale de destinations et d'informations spécialisées. Très complet.

■ Le site <http://www.handiplage.fr>, qui recense les plages accessibles, avec descriptif des moyens techniques et humains (fauteuils amphibie, "handiplagistes", sanitaires ...).

■ Le site <http://www.guide-accessible.com>, né d'une initiative personnelle, avec des photos des lieux d'hébergement.

■ Le site <http://www.handirect.fr>, informations générales avec une rubrique tourisme.

■ Le site <http://www.jaccede.com>, le "portail des personnes à mobilité réduite

■ Les éditions du Petit Futé éditent un guide "Handitourisme, guide de la France accessible", actualisé chaque année, qui référence les agences de voyage et associations spécialisées et plus de 2000 lieux et adresses (hébergement, bases de loisirs...), en précisant leur degré d'accessibilité. Une mine d'infos <http://www.petitfute.com>

Plusieurs associations fédèrent des centres de vacances spécialisés dans l'accueil des personnes handicapées. :

■ L'APAJH

L'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) dispose d'un service vacances qui propose des séjours dans des centres spécialisés ou non. L'APAJH publie deux catalogues annuels des séjours proposés.

185 bureaux de la Colline, 92213 - SAINT-CLOUD CEDEX, Tél : 01 55 39 56 00
www.apajh.org

■ Le CNLTA

Le Conseil national des loisirs et du tourisme adaptés (CNLTA) a pour mission de favoriser l'accès des personnes handicapées aux loisirs et de faire progresser le secteur du tourisme adapté. Il vise au développement d'un partenariat actif entre les promoteurs de voyages, de vacances, de loisirs, et les associations d'usagers pour développer des vacances de qualité.

[16 rue Blaise Pascal - BP 197 - 79205 Parthenay Cedex - Tél : 05 49 71 01 32www.cnlta.asso.fr](http://www.cnlta.asso.fr)

■ L'UNAPEI

L'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI) donne des informations et conseils sur les organismes de vacances. Elle édite un annuaire des séjours ou activités individuelles et collectives, adaptées ou intégrées en milieu ordinaire (vacances, sport, loisirs, expression artistique, accès à la culture).

15 rue Coysevox, 75018 – PARIS, Tél : 01 44 85 50 50 - <http://www.unapei.org>

■ L'UNAHL

L'Union nationale pour l'accès des handicapés aux loisirs (UNAHL) fédère une vingtaine d'associations. Elle fournit informations et conseils sur tout ce qui concerne la réglementation des lieux de vacances pour handicapés. L'UNHAL a initié le « fonds d'aide individualisé » qui consiste à obtenir des collectivités locales (mairies, conseils généraux) une participation aux frais de séjours pour personnes handicapées.

41 rue Buffon, 75005 – PARIS, Tél : 01 43 31 69 30

■ HANDIGUIDE HOTELS

Guide des hébergements touristiques adaptés aux personnes handicapées, aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées.

610 hôtels sélectionnés dans toute la France

Un accueil adapté - Des équipements recensés - Un rapport qualité/prix étudié - Des pictogrammes spécifiques détaillant les installations

Handiguide, commande en ligne, 19 euros.

38, rue Servan 75 011 PARIS

Tel: 01.45.39.10.87 Fax: 01.45.39.37.27

handiguide@orange.fr



■ GUIDE VACANCES 2008 DE L'APF

« Infos pratiques pour partir zen »

Ce magazine concerne les personnes ayant un handicap moteur et leur famille.

L'objectif de ce guide vacances est de préparer les vacances 2008 avec plus de sérénité. Ce guide se présente en 2 parties :

- Voyager malin : préparer (financements, aide, santé...) et vivre son voyage (transport, hébergement, aides techniques, litiges...)
- Poser ses valises en France et dans le monde (label tourisme et handicap, les agences de voyages, sites Internet...)

Vous trouverez dans ce guide les cartes régionales des plages et lieux de baignade (parking en bordure des plages, mise à disposition de fauteuils, système de mise à l'eau autonome, sanitaires accessibles...) ainsi que des contacts utiles (délégations départementales de l'APF, comités départementaux du tourisme) agrémentés de témoignages de vacanciers.

Ce guide est réalisé avec les délégations départementales de l'APF et les Comités départementaux du tourisme.

Le Guide Vacances 2008 est disponible pour consultation à la mission handicap au CCAS. De plus, il est en supplément au numéro 660 du magazine FAIREFACE de Janvier 2008.

ART CULTURE TOURISME INTERNATIONAUX DES SOURDS

Association à but non lucratif, selon la loi de 1901, visant à favoriser l'accès à la Culture des personnes sourdes dans les domaines de l'Art et du Tourisme et à faciliter l'insertion professionnelle des sourds en créant des formations, des services et des débouchés dans ces 2 domaines.

Dans le cadre du tourisme, Actis-Voyages propose des voyages clés en main.

Pour plus d'infos : 77, rue Dunois, 75013 PARIS

Tel. : 01.45.86.31.75 ou 08.77.44.37.13 Fax : 01.45.86.31.75

E-mail : actis-voyages@wanadoo.fr ou a.c.t.i.s@wanadoo.fr

Site : <http://perso.wanadoo.fr/actis-paris>

UN GUIDE DE LA BRETAGNE ACCESSIBLE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Breton d'origine, Franck Vermet, tétraplégique, sillonne alors pendant deux mois sa région, mètre à la main, pour mesurer la largeur des portes, tester les rampes d'accès recenser les barres d'appui...

Le résultat : un guide, en vente depuis quelques mois, faisant le tour des hébergements, restaurants, plages, musées ou encore balades accessibles dans 18 villes bretonnes.

Le principe devrait se décliner dans un deuxième guide régional, vraisemblablement autour de Paris, à venir d'ici fin 2007.

L'objectif est de donner envie de voyager à toutes les personnes handicapées qui restent chez elles et qui ont peur de ne pas trouver les adaptations qui leur sont nécessaires...



Le guide de la Bretagne accessible,

Ed. collection Intégrance, 312 p., 17€ + frais de port.

A commander sur Internet (www.voyage-handicap.fr) ou au 0 820 008 008 (0,12€ la minute).

Site Internet : www.guide-accessible.com